



Evacuation des odeurs de cuisines d'un restaurant.

Par **persan80**, le **04/12/2009** à **18:51**

Bonjour,

Un restaurateur dans une copropriété a modifié son tuyau d'évacuation des odeurs de cuisine. Il arrive maintenant devant une fenêtre de toit. Evidemment, il n'est plus possible d'ouvrir cette fenêtre en été.

Quels services sont compétents pour faire respecter les règles de l'hygiène pour une telle nuisance ?

Les services vétérinaires du département ?

La DASS ?

Le syndic mange au restaurant toute l'année et il serait dommage de troubler une si belle complicité en lui demandant le respect des voisins.

Merci de votre aide.

Cordialement.